

## **Prestation de serment de Monsieur Jean-Philippe Lecour**

Suite à la démission de Monsieur Blaise Hatt-Arnold, la majorité des signataires de la liste « Les Libéraux – Radicaux Chêne-Bougeries », sur laquelle était porté ce conseiller municipal démissionnaire, a présenté, dans le délai prescrit, une liste portant le nom de Monsieur Jean-Philippe Lecour, né en 1957, domicilié 4, chemin P.-H. Mallet, à Conches.

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 novembre 2016 relatif à l'élection Monsieur Jean-Philippe Lecour aux fonctions de Conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries,

vu le courrier du service des votations et élections (CHS – SVE) du 9 décembre 2016,

conformément à l'art. 8, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Monsieur Flávio Borda d'Agua, Président du Conseil municipal, prie Monsieur Jean-Philippe Lecour de se lever et donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir  
consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les  
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Monsieur Jean-Philippe Lecour répond :

### **Prestation de serment de Monsieur Jean-Philippe Lecour**

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Jean-Philippe Lecour, entre les mains de Flávio Borda d'Agua, Président du Conseil municipal, lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2017 et ce, conformément à l'article 8 lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Après lecture de la formule de serment prévue par la loi, le serment a été prêté devant l'assemblée par :

Monsieur Jean-Philippe Lecour, qui a répondu :

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
F. GROSS

Le Président  
du Conseil municipal  
F. BORDA D'AGUA